

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 27 mars 2018

Présents: Jean-Luc LUEZ - Véronique ANTOINE - Henri BOUILLOUX - Emmanuel DARMEDRU- Pascal KERAUDREN - Estelle VOURLAT - Chantal ARMENI - Frédéric MOREL TOURAINE - Gilles BERGER - Michel CARRE - Evelyne ROTH - Philippe PACCARD - Denis AUGEZ -

Absentes excusées : Marylène WILLAUMEZ - Valérie GOUTTE-TOQUET

Frédéric Morel-Touraine est désigné secrétaire de séance.

Vote du Compte de Gestion

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2017 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vote du compte administratif (Budget Principal)

Le compte administratif de l'année 2017 laisse apparaître les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT	Euros	Euros	INVESTISSEMENT	Euros	Euros
Résultat antérieur 2016		256 721.57	Résultat antérieur 2016		-200 959.76
Affectation en investissement au 1068		200 616.76			
Résultat définitif 2016		56 104.81			
Recettes	388 245.66		Recettes	399 186.41	
Dépenses	410 094.63		Dépenses	814 411.91	
Résultat Exercice 2017		-21 848.97	Résultat Exercice 2017		-415 225.50
Résultat de Clôture		34 255.84	Résultat de clôture		-616 185.26

Reprise des amortissements des subventions de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de régulariser sur 3 ans les amortissements des subventions de la salle des fêtes, imputé sur un compte amortissable, alors que la salle des fêtes n'est pas amortissable.

Affectation des résultats-Budget Principal

Le Conseil Municipal, Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents.

En vue de l'élaboration du budget primitif 2018

D'affecter au compte 1068 en recette d'investissement la somme de 34 255.84€

D'inscrire en déficit d'investissement au 001 la somme de 616 185.26€

Vote des taux D'imposition

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur les taux d'imposition des taxes foncières et de la taxe d'habitation et présente les taux moyens communaux de 2017 au niveau départemental, et donne connaissance du produit fiscal attendu par la Commune pour l'année 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents :

Décide d'augmenter les trois taxes locales pour l'année 2018 et de les fixer de manière suivante:

Taxe d'habitation : 11 %

Taxe foncière bâtie : 12%

Taxe foncière non bâtie : 40%

Vote du Budget Primitif 2018

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de Budget Principal 2018.

Celui-ci s'équilibre en fonctionnement et investissement comme suit :

FONCTIONNEMENT			
Dépenses		Recettes	
11 : charges à caractère général	73 550	70 : produits des services	8 300
12 : charges de personnel	100 000	73 : impôts et taxes	222 000
65 : autres charges	164 500	74 : dotations, subventions	125 402
66 : charges financières	6 250	75 : autres produits	17 500
6811/042 : dotations aux amortissements	22 793		
67 : charges exceptionnelles	3 857		
022 : dépenses imprévues	2 252		
Total	373 202 €	Total	373 202 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses		Recettes	
Déficit d'investissement 001	616 185.26	13 : subventions d'investissements	183 000
Dépenses d'équipement 21 ou 23	320 500	16 : emprunts	240 000
Restes à réaliser en dépenses d'équipement	112 500	10 : dotations, et fonds divers	110 000
27 638 : EPFL	8 500	024 : produits des cessions	513 000
		040 : dotations aux amortissements	22 793
1641 : emprunts	6 600	1068 : affectation des résultats	34 255.84
020 : dépenses imprévues	10 000		
		13911/13913/040	3857
1311/041	64 000	1321/041 :	64 000
1313/041	93 857	1323/041	93 857
Total	1 232 142.26 €	Total	1 264 762.84 €

Urbanisme :

DIA Licitacion JOLY

Déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Lionel Robin, Notaire à Caluire et Cuire portant sur une parcelle située à Bohas, «Le Village », en zone U et cadastrée 048 C 658 de 66 m2.

DIA Vente Lahouste

Mr Gilles Berger ne prend part à l'examen de ce point, ni au vote qui s'en suit.

Déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Barbara Breuil, Notaire à Ceyzériat portant sur une maison d'habitation située à Rignat, «180 Chemin de la Montagne », en zone U et cadastrée 324 D 966 de 1730 m2.

DIA Vente Pilloud

Déclaration d'intention d'aliéner émanant de Maître Bruce Debly, Notaire à Trévoux portant sur une maison d'habitation située à Moinans, «208 Rue du Four », en zone U et cadastrée A 782 de 188 m2.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, ne souhaite pas faire usage de son droit de préemption, pour les 3 dossiers ci-dessus.

Rémunération des stagiaires

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité des présents :

- d'instituer une rémunération aux stagiaires de l'enseignement
- d'instituer une gratification s'élevant au taux horaire réglementaire établi à un maximum de 15% du plafond horaire de la sécurité sociale.

Les modalités de cette rémunération seront définies par une convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité.

Litige clôture de la salle de Bohas

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal, de l'expertise qui a eu lieu le 24 janvier, suite à la plainte de Mr et Mme Bernoud, sollicitant une indemnité pour l'endommagement de leur clôture lors des travaux de la construction de la salle polyvalente de Bohas. L'assurance de la commune a procédé à

l'indemnisation des époux Bernoud à hauteur de 1500€ selon le rapport de l'expertise et s'appuyant sur la responsabilité sans faute de la commune.

Gestion des salles communales

Une commission s'est réunie le 24 mars concernant la gestion des salles communales, afin de définir le règlement, les modalités de gestion des locations, des clefs, de l'inventaire.

Il a été proposé lors de cette réunion de réajuster quelques tarifs de la manière suivante.

Salles Polyvalentes de Meyriat et de Rignat

	MEYRIAT	RIGNAT
Journée (semaine)		
Locaux	80 €	80 €
Extérieurs	160 €	160€
Week-end (Samedi et/ou dimanche)		
Locaux	110 €	110 €
Extérieurs	220 €	220 €
Assurance	15 €	15 €
Chauffage		
Journée (semaine)	30€	30€
Week end	50€	50€
Caution	100 €	100 €
Ménage	100 €	100 €

Salle de Bohas

	COMMUNE		EXTERIEURS	
Week-End	Habitants de la commune	Associations Communales* /Entreprises Locales	Familles	Associations/Entreprises
Salle	400	400	600	600
Cuisine	100	100	200	200
Chauffage	50	50	50	50
Sono	50	50	50	50
Vaisselle	50€ par tranche de 120 couverts	50€ par tranche de 120 couverts	50€ par tranche de 120 couverts	50€ par tranche de 120 couverts
	COMMUNE		EXTERIEURS	
Jour de semaine	Habitants de la commune	Associations Communales/ Entreprises Locales *	Familles	Associations
Salle	200	200	300	300
Cuisine	100	100	100	100
Chauffage	30	30	30	30
Sono	50	50	50	50
Vaisselle	50€ par tranche de 120 couverts	50€ par tranche de 120 couverts	50€ par tranche de 120 couverts	50€ par tranche de 120 couverts

* 1 utilisation gratuite par an pour les associations locales

Caution : 600€ dont :

-1 chèque de caution pour le nettoyage : 200€

-1 chèque de caution pour dégradation : 400€

1 attestation d'assurance obligatoire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les tarifs ci-dessus, à compter du 01 avril 2018.

Assemblée générale du Syndicat d'énergie et de e.communication.

Mrs Emmanuel Darmedru et Frédéric Morel Tourraine, rendent compte de l'assemblée générale du SIEA qui s'est tenue le 16 mars.

Ecole :

Le comité syndical du syndicat intercommunal à vocation scolaire Ain-Suran qui regroupe les communes de Cize, Grand-Corent, Hautecourt-Romanèche, et Bohas-Meyriat-Rignat a voté lors de sa réunion du 29 mars le lieu de suppression d'une classe entre l'école de Bohas et l'école de Hautecourt.

Par 7 voix pour Hautecourt, 3 pour Bohas, 1 abstention, le président ne prenant pas part au vote, les conseillers syndicaux ont décidé de supprimer cette classe à Bohas.

Il y'aura donc à la rentrée 2018/2019 5 classes à Hautecourt et 3 classes à Bohas.

Monsieur le Maire, président du SIVOS, regrette cette décision totalement contraire à l'esprit intercommunal qui a toujours prévalu au sein du SIVOS. Des arguments pédagogiques pourtant peu convaincants l'ont emporté sur la notion de rassemblement pédagogique intercommunal et sur le respect des communes et des efforts financiers consentis

Accueil de Scouts.

Un camp de scout s'installera à Rignat durant la 2^{ème} semaine de Juillet.

Association ACTEURS.

Mr Luez et Mme Vourlat ont rencontré Mme Wiart, présidente de l'association Acteurs concernant l'organisation d'un spectacle son et lumière du 05 au 09 juillet, au château de Bohas.

Prochain conseil municipal le 15 mai 2018.

**Le Maire,
Jean-Luc LUEZ.**